



MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 15 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 04/12/2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien – VILLARD Michel

Absents : Mme DUPONCHEL Magali donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
M. VILLARD Dominique donne pouvoir à BERARD Olivier

M. SAMSON Julien a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024.

Madame le Maire expose que le CGCT, et plus particulièrement son article L 1612-1, permet d'autoriser l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Chapitre - Libellé	BP 2023	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	396 924 €	99 231 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 073-217302728-20231222-2023_055-DE



20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000 €	5 000 €
--------------------------------------	----------	---------

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Numérisation des registres d'état civil – NUMERIZE (2088) : 745.82 € TTC**
- **Armoire réfrigérée et cuisinière électrique – NHPRO (2188) : 5 497.20 € TTC**
- **Salle Kinésithérapeute – EURL JEAN NOEL BUGNON (21538) : 2870.65 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCHIER BEAUCHET

